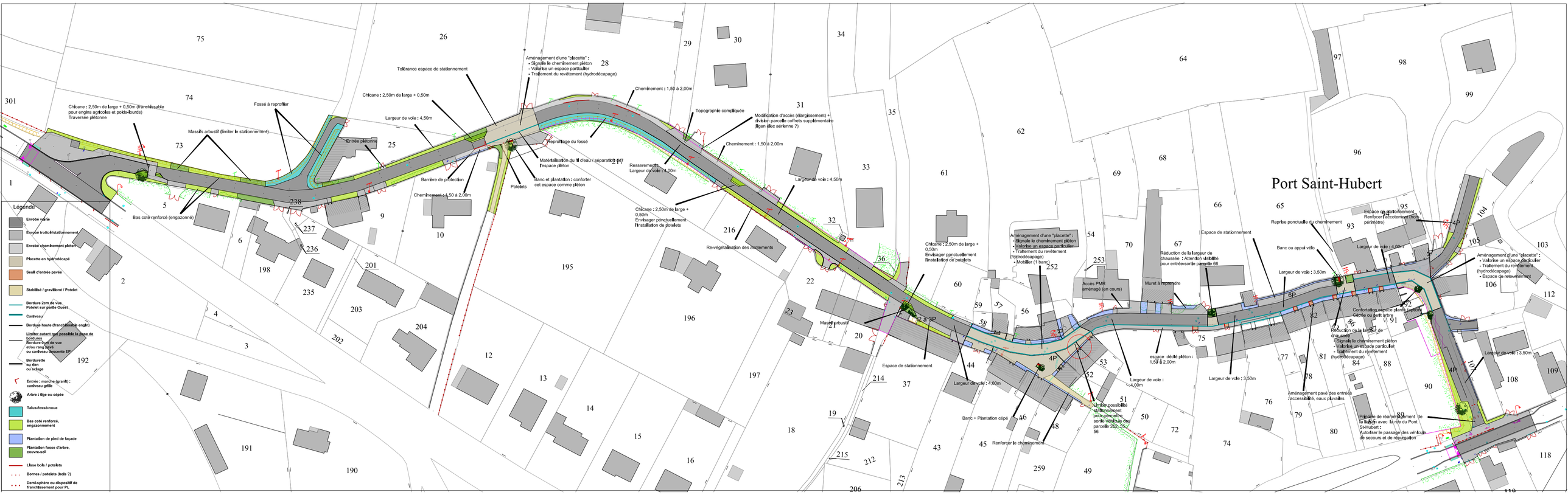

Port Saint-Hubert
Légende
Enrobé voirie
Enrobé trottoir/stationnement
Enrobé cheminement piéton
Placette en hydrodécapé
Seuil d'entrée pavée
Stabilisé / gravillonné / Potelet
Bordure 2cm de vue
Potelet sur partie Ouest
Caniveau
Bordure haute (franchissable engin)
Limiter autant que possible la pose de bordures
Bordure 0cm de vue et/ou rang pavé ou caniveau descente EP
Bordurette ou rien ou sciage
Entrée : marche (granit) : caniveau grille
Arbre : tige ou cépée
Talus-fossé-noue
Bas coté renforcé, engazonnement
Plantation de pied de façade
Plantation fosse d'arbre, couvre-sol
Lisse bois / potelets
Bornes / potelets (bois ?)
Demi-sphère ou dispositif de franchissement pour PL
Chicane : 2,50m de large + 0,50m (franchissable pour engins agricoles et poids-lourds)
Traversée piétonne
Massifs arbustif (limiter le stationnement)
Fossé à reprofiler
Entrée piétonne
Bas coté renforcé (engazonné)
Tolérance espace de stationnement
Chicane : 2,50m de large + 0,50m
Largeur de voie : 4,50m
Barrière de protection
Cheminement : 1,50 à 2,00m
Potelets
Aménagement d'une "placette" :
- Signale le cheminement piéton
- Valorise un espace particulier
- Traitement du revêtement (hydrodécapage)
Reprofilage du fossé
Matérialisation du fil d'eau / séparation de l'espace piéton
Banc et plantation : conforter cet espace comme piéton
Cheminement : 1,50 à 2,00m
Topographie compliquée
Modification d'accès (élargissement) + division parcelle coffrets supplémentaire (ligen élec aérienne ?)
Cheminement : 1,50 à 2,00m
Resserement : Largeur de voie : 4,00m
Chicane : 2,50m de large + 0,50m
Envisager ponctuellement l'installation de potelets
Re-végétalisation des anotements
Largeur de voie : 4,50m
Chicane : 2,50m de large + 0,50m
Envisager ponctuellement l'installation de potelets
Aménagement d'une "placette" :
- Signale le cheminement piéton
- Valorise un espace particulier
- Traitement du revêtement (hydrodécapage)
- Mobilier (1 banc)
Accès PMR aménagé (en cours)
Muret à reprendre
Réduction de la largeur de chaussée : Attention visibilité pour entrée-sortie parcelle 66
Espace de stationnement
Reprise ponctuelle du cheminement
Banc ou appui vélo
Largeur de voie : 3,50m
Espace de stationnement
Renforcer l'accotement (hors périmètre)
Largeur de voie : 4,00m
Aménagement d'une "placette" :
- Valorise un espace particulier
- Traitement du revêtement (hydrodécapage)
- Espace de retournement
Confortation espace plante (option)
Cépée ou petit arbre
Réduction de la largeur de chaussée
- Signale le cheminement piéton
- Valorise un espace particulier
- Traitement du revêtement (hydrodécapage)
Largeur de voie : 3,50m
Aménagement pavé des entrées : accessibilité, eaux pluvailles
Principe de réaménagement de la liaison avec la rue du Pont St-Hubert :
Autoriser le passage des véhicules de secours et de répurgation
Massif arbustif
Espace de stationnement
Largeur de voie : 4,00m
Banc + Plantation cépé
Renforcer le cheminement
Limiter possibilité stationnement pour permettre sortie véhicule des parcelle 262, 55, 56
Largeur de voie : 4,00m
espace dédié piéton : 1,50 à 2,00m
Largeur de voie : 3,50m